

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 25 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Votants : 12

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, COUTAND Anaëlle, FONTENEAU Corinne, POUPIN Loïc, MARQUET-SIMONNET Céline, BARRAUD Cédric,

Absents ou excusés : VIGNERON Céline, LOIZEAU Pascal, LOIZEAU Anthony,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D2023050201 - SIGNATURE D'UNE CHARTE POUR LA SECURITE ROUTIERE

Par courrier du 17 juillet 2019, le Préfet de Vendée propose aux collectivités territoriales de s'engager pour la sécurité routière en signant une charte.

Cette charte comporte 4 axes d'engagement :

1. J'agis en tant qu'employeur pour la sécurité de mes agents en réalisant des opérations de prévention et de sensibilisation.
2. Je sensibilise les citoyens de mon territoire.
3. J'accompagne dans leurs opérations de prévention les débits de boissons, les établissements de nuit et les commerces vendant de l'alcool.
4. Je guide les différentes institutions, les associations et les citoyens présents sur le territoire pour les mobiliser et les sensibiliser : afin de limiter l'alcoolisation lors d'évènements sportifs, lors de location de salles...

Dans un souci de réduire la sinistralité sur les routes et de contribuer à la prévention des risques, il est proposé que la commune de Saint-Paul-en-Pareds se mobilise avec l'ensemble des acteurs du territoire par la signature de cette charte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte proposée par le Préfet de Vendée,

Considérant l'intérêt de cette charte pour la sécurité des usagers de la route,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le projet de charte annexé,
- DESIGNNE pour référent « sécurité routière », Nicolas GRELET, adjoint en charge des équipements
- AUTORISE Madame le Maire ou l'adjoint délégué à procéder à la signature de cette charte.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 03/05/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 02/05/2023

Bénédicte GARDIN, Maire.

Secrétaire de séance
Christelle Bourmault

Signé électroniquement par :
Benedicte Gardin
Date de signature : 03/05/2023
Qualité : Maire de St Paul en Pareds

